



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cinéma

Question écrite n° 56847

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire revalorisation du métier de maquilleur professionnel dans le milieu du cinéma. Le 28 février 2014, lors de la 39e cérémonie des Césars, le réalisateur Guillaume Gallienne a rendu hommage à son chef maquilleur, sans qui son film « Guillaume et les garçons, à table ! » n'aurait pas été possible. Aux États-unis, l'Oscar des meilleurs maquillages et coiffures récompense depuis 1982 le créateur des meilleurs maquillages pour un film de l'année écoulée. En France, la réciprocité n'existe pas pour les Césars, ce qui est regrettable pour une profession déjà sous-valorisée en France. En effet, la formation de deux ans est payante, à raison de 7 000 euros en moyenne l'année, et les garanties d'obtention d'un poste sont faibles. Les abus ne sont pas rares, puis que les maquilleurs sont encouragés à faire toujours plus de tournages, parfois à des horaires absurdes. Le salaire minimum à 43 heures par semaine est de 1397,55 euros pour un chef maquilleur et de 1 116 euros pour un assistant, lorsque les horaires sont respectés. Cependant, il n'y a pas de travail toute l'année. Il arrive souvent que des maquilleurs professionnels ne trouvent pratiquement pas de travail entre mi-octobre et mars. De plus, le matériel utilisé est à la charge des maquilleurs, ce qui constitue un coût supplémentaire (en moyenne de 1 000 euros par an). La précarité fait donc partie intégrante de cette profession. Plus encore, les maquilleurs professionnels subissent une pression de la part des réalisateurs et des assistants, en plus des efforts physiques qu'ils doivent fournir, ce métier se faisant essentiellement debout. Enfin, alors que ces travailleurs du cinéma s'affirment eux-mêmes comme des artistes, ils sont considérés comme des techniciens. On se trouve donc aujourd'hui face au problème d'un métier peu estimé alors qu'il contribue de façon essentielle à la création cinématographique. Il souhaite donc l'interroger sur les pistes de revalorisation du métier de maquilleur professionnel.

Texte de la réponse

Le métier de maquilleur est essentiel pour la qualité artistique d'un film. Il s'agit d'ailleurs d'un métier reconnu dans le milieu du cinéma. En effet, le salaire minimal et la définition de fonction sont prévus par la convention collective de la production cinématographique. Le métier de chef maquilleur est reconnu dans la convention comme un poste de cadre. Quant aux conditions de travail, l'amplitude de travail est importante car il convient d'intervenir avant et après les prises de vue. Cependant, des périodes d'équivalence ont été reconnues par les partenaires sociaux qui ont négocié la convention collective afin de tenir compte des temps d'inactivité qui ne sont pas considérés comme temps de travail effectif, temps pendant lequel le maquilleur n'effectue pas de prestation de travail mais doit rester à proximité du plateau et être prêt à intervenir. La rémunération minimale prévue par la convention collective tient compte de la précarité de ces métiers qui est réelle et tient au mode de travail en projet, qui est la règle dans le cinéma. En dehors des périodes de tournage et sous réserve d'en remplir les conditions, les salariés peuvent être indemnisés par Pôle emploi selon les règles spécifiques prévues pour les techniciens du spectacle. Le métier de maquilleur, comme les autres métiers du cinéma liés aux tournages, est un emploi précaire et les salariés dépendent pour leur rémunération des tournages sur lesquels ils sont employés. Les partenaires sociaux ont engagé en 2005, avec le soutien de l'État, une démarche très active et volontariste de structuration de l'emploi, notamment par la négociation de conventions collectives.

Cette démarche a abouti à la signature de la convention collective de la production cinématographique, et notamment de son titre II qui encadre l'embauche et le travail des techniciens. En outre, la plus grande attention a été portée par les mêmes acteurs, à la professionnalisation du secteur, qu'il s'agisse de développer la formation à l'entrée dans les métiers ou la sécurisation des parcours professionnels, ou bien encore d'informer et responsabiliser les employeurs, notamment pour les plus petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56847

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4630

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10831